



Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi de 1901
Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 34 NOVEMBRE 1992

"LE CHANTIER ECOLE" IMMEUBLE 4 RUE DU THOU - 69001 LYON

Notre Association SAUVEGARDE et EMBELLISSEMENT DE LYON - S.E.L. qui a pour objectif de "donner un prestige aux richesses naturelles historiques et économiques de la Ville de Lyon" a concentré, cette année, une de ses actions sur les pentes de la Croix-Rousse.

Un Chantier Ecole va être ouvert avec les accords du propriétaire, des administrations concernées et la participation du Rectorat.

La cage d'escalier de l'immeuble est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis Décembre 1981. Elle est remarquable de par ses proportions et la disposition de ses volées à retour, portées par quatre piliers reliés par des gardes-corps, ornées de balustres octogonaux en forme de poire.

Cette cage traboule avec la rue de Thou, la petite rue des Feuillants et la cour du Moirage. De plus, elle dessert à des niveaux différents deux corps de bâtiment.

Sur la porte d'entrée, côté cour du Moirage, est placée une ornementation avec cartouche surmonté d'une coquille et entouré de feuilles d'acanthé et de gerbes de fruits.

Cette cage et une partie des immeubles ont été gravement endommagés l'année dernière par des squatters.

Aussi, le propriétaire demande-t-il à la Ville de Lyon des garanties sur la conservation de cette cage une fois restaurée.

Notre Association a rencontré la Mairie qui doit établir, en accord avec le propriétaire, une convention de traboules à l'identique de celle existant dans le Vieux Lyon.

Cette approche est nécessaire pour établir la datation précise de l'immeuble et, par la suite, le mode opératoire.

Espérons que l'ouverture de ce "Chantier Ecole" pourra se réaliser à la prochaine rentrée scolaire.

Le Président
Jean-Paul DRILLIEN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 1992

Le Conseil d'Administration de SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON convoque les Membres de l'Association à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
le Vendredi 11 Décembre 1992 à 18 h. 30
aux FACULTES CATHOLIQUES - 29, rue du Plat LYON (2e)
Salle du rez-de-chaussée

Ordre du jour :

1) Assemblée Générale.

- Ouverture de la séance (J.P. DRILLIEN, Président)
- Rapport moral (M. GIRAUD, Secrétaire)
- Rapport financier (C. ROUX-DUPLATRE, Trésorière)
- Renouvellement de mandat d'Administrateur :
Mmes GIRAUD, BERNARD, ROUX-DUPLATRE
- Candidatures :
Mme BERTHET, Mr HYTTE
- Montant des cotisations
- Questions diverses.

2) Intervention de Monsieur Bernard DEVERT sur "le logement social".

3) La séance sera suivie d'un "pot" amical.

Les Adhérents sont invités à participer à cette Assemblée Générale, ou à établir un pouvoir dont modèle ci-joint, à remettre à un Membre présent à l'Assemblée du 11 Décembre 1992, ou à faire parvenir au Siège de S.E.L., 17, rue Sully LYON (6e) avant le 7 Décembre 1992.

Les candidatures pour postes à pourvoir au Conseil d'Administration sont à adresser au Siège de S.E.L. avant le 7 Décembre 1992.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU JEUDI 22 OCTOBRE 1992

Pour des raisons indépendantes de la volonté de notre Président, la réunion du jeudi 22 octobre 1992 n'a pas eu lieu au 28, rue de la Part-Dieu.

Avec quelque retard elle commença, en effet, à la Courly où Mr FRENOIS, Responsable du Développement Urbain, nous accueillit.

Mr DRILLIEN demanda, en début de séance, à Mr MAYNARD de nous présenter les dernières rencontres de la Commission d'Urbanisme

Dans le cadre du P.R.I. des pentes de la Croix-Rousse, S.E.L. participe aux réunions rassemblant une multitude d'intervenants, ce qui nuit au bon déroulement de l'opération.

Pour l'ensemble des réhabilitations AFUL, si quelques unes se déroulent bien, pour d'autres la plupart des marchands de biens sont peu corrects, se contentant de faire du "barbouillage". Il semble aussi que l'on fasse du "racisme à l'envers" si l'on en croit certains propos entendus ("on" s'étonne que la population du quartier devienne plus mixte).

De plus, dans le 1er arrondissement, une nouvelle structure en faveur des RMistes a été mise en

place ; son but est de les aider à trouver un logement.

L'étude du réaménagement de la rue de la République est en cours. A la suite de la réunion du 27 juillet 1992 à laquelle la Ville de Lyon l'y avait conviée, S.E.L. adressait une lettre au Maire en proposant d'installer un jet d'eau comme signe ou point de repère pour les piétons, à la croisée des rues République-Childebert-Carnot. Mais dernièrement (réunion du 19 octobre 1992) cette proposition fut rejetée pour des raisons techniques. Le Cabinet SARFATI, chargé d'étude, contacta personnellement les associations s'intéressant à cette étude : S.E.L. proposa un marquage au sol de l'emplacement autorisé des terrasses de café.

Le B.M.O. du 21 septembre 1992 rapporte l'intervention de Mme ISAAC-SIBILLE au cours du dernier Conseil Municipal au sujet du "contournement de Fourvière" (dossier S.E.L.) : "... cette idée avait été lancée par S.E.L.". Concrètement les piles du pont ne pouvant soutenir une trop lourde charge, le chemin aménagé sera piétonnier.

Le Président nous proposa ensuite des rencontres :

- A.G. de Civitas Nostras, PARIS, le 5 décembre,

- "Semaine de l'Architecture" organisée par l'UCIL.

Il se félicite du succès de notre sortie concernant la rénovation de la chapelle du Lycée Ampère avec Mr MORTAMET.

Il rappela enfin la tenue de notre Assemblée Générale le vendredi 11 décembre à 18 h. 30 durant laquelle Mr B. DEVERT interviendra.

Avant de passer la parole à Mr FRENOIS, Mr DRILLIEN souligna le fait que l'aménagement de la Maison de l'Environnement ne semblait pas progresser. Par contre le projet "Chantier Ecole" de S.E.L. de la rue de Thou est en bonne voie.

A la suite de notre courrier du 1er septembre 1992 adressé au Maire de Lyon, la Ville de Lyon soutiendra le programme de réhabilitation engagé par le propriétaire. Un rendez-vous a été fixé avec Mr IDE, de la Ville.

La Secrétaire
Marielle GIRAUD

LA POLITIQUE DES DEPLACEMENTS DU GRAND LYON

Un exposé de Monsieur FRENOIS

Responsable des déplacements urbains à la COURLY

Dans le cadre de la Communauté Urbaine de Lyon, le département des Déplacements Urbains est une structure transversale visant à améliorer le développement urbain de Lyon et son agglomération. Il s'y emploie tant au niveau des Transports en Commun, de la voirie, de la circulation et du stationnement qu'au niveau de l'urbanis-

me c'est-à-dire des espaces publics et des constructions (comme par exemple la Part-Dieu ou la Cité Internationale).

Monsieur FRENOIS, responsable de cette structure conduit deux grandes missions : la première concerne le choix des stratégies pour chacun des thèmes cités précédemment, en liaison avec des

organismes comme le SYTRAL. La seconde est celle d'être l'interface entre une situation de conflit et l'embellissement.

Pour illustrer son propos, Monsieur FRENOIS nous présenta un diaporama cartographique des flux de circulation, qu'ils soient européens, nationaux, rhodaniens ou d'agglomération.

1) La carte européenne montre bien la densité des flux de circulation en Europe du Nord.

Le trafic poids lourds y prend une large part. En France, sur l'axe Nord-Sud, par exemple, il sera multiplié par deux d'ici l'an 2000.

A noter que le trafic sous Fourvière est un trafic d'agglomération puisque le transit national et international n'en représente que 3 %.

2) Nous avons pu voir qu'en région Rhône-Alpes, l'agglomération lyonnaise est un véritable noeud de communication. Le contournement autoroutier de Lyon est essentiel pour la circulation des poids lourds, mais il ne résoudra pas tout.

3) Au niveau de la Courly, les objectifs politiques concernant les cinq domaines cités plus haut sont de quatre ordres : améliorer la qualité de vie, détourner le trafic de transit, dissuader l'usage intempestif de la voiture, favoriser les transports en commun (en tenant compte de la vie économique de la population).

Qu'ils soient directs ou délégués (ex. LYON-PARC-AUTO, SYTRAL) ils visent tous au maintien de la population en ville.

4) Dans notre agglomération, l'organisation actuelle des déplacements (périphérique, contournement partiel, maillage des voies) fait que l'on "trabou-le" en ville, ce qui conduit à une diffusion des nuisances. Aussi les stratégies en cours tendant à protéger le centre en développant les parcs de stationnement à la périphérie (en liaison avec les Transports en commun) et en multipliant au "centre" le stationnement résidentiel.

. Les scénarios sont inscrits dans les documents d'urbanisme tel que le SDAU :

- protection du centre grâce au périphérique,
- contournement de la ville avec

l'A 46 Nord, l'ex CD 300, l'A 46 Sud, l'A 46 Est (GRENOBLE, SATOLAS, GENEVE), le boulevard urbain Sud. A long terme un contournement complet plus à l'Est interdirait, par exemple, l'accès de Fourvière aux poids lourds de plus de 3,5 t.

. Le projet de programme de développement des transports en commun inscrit dans le plan de 1991 prévoit :

- pour le métro :
- . extension de la ligne D jusqu'à la gare de Vaise en liaison avec le rail et construction d'un viaduc pour les transports en commun depuis la Duchère.

. prolongement jusqu'à Vénissieux-Démocratie.

. continuation de la ligne A au-delà de L. Bonneval avec le B.U.E. (boulevard urbain Est) couplé à un nouveau parc d'accueil ; dans l'autre sens jusqu'à Montrochet.

. atteindre Gerland et, au-delà, OULLINS par un pont bus.

- pour les transports en commun en site propre : la mise en place des axes suivants :

. St Paul-Presqu'île-Cours Lafayette-L. Bonneval.

. VAULX EN VELIN-Salengro-BRON-Porte des Alpes.

. voie ferrée des Dombes jusqu'à RILLIEUX.

. hyppocampe.

5) Enfin, un mot plus particulier au sujet de la Presqu'île : le but est d'accentuer le caractère piéton avec, notamment, la mise en place de bornes d'accès du type de celles installées dans le Vieux Lyon. Les parcs de jalonement le long des quais doivent permettre de diminuer le stationnement sauvage en surface, de supprimer des places de stationnement en lieu des couloirs de Transports en commun (ex. navette) tout en généralisant le tarif résidentiel dans le 1er et 2e arrondissements.

Les questions/réponses succèdent à l'exposé de Monsieur FRENOIS.

Quatre points particuliers sont évoqués :

CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.E.L.

Les membres du C.A. sont convoqués :

le Jeudi 21 Janvier 1993,
à 18 h.30,
28, rue de la Part-Dieu
LYON (3e).

Ordre du Jour :

Election du Bureau, Election du Président, Calendrier 1993, Questions diverses.

- Lorsque les contournements Est et Ouest seront réalisés, quels aménagements prévoit-on au confluent ?

Il y a là différents types de voirie, dont la route nationale et l'auto-route dont il faut tenir compte.

- L'aménagement de l'axe Nord-Sud dont le trafic est équivalent à celui de Fourvière (90.000 voitures contre 100.000) est un enjeu réel. Il faudra pour cela, gagner de l'espace et étudier l'intégration d'un couloir des Transports en commun réservé en tenant compte de la sécurité.

- L'axe de circulation du couloir rhodanien est saturé. Envisage-t-on de doubler l'A 7 ou prévoit-on une autre solution ?

Trois données sont à prendre en compte. Tout d'abord le flux de circulation est de plus en plus le fait des poids lourds. D'autre part, il a été démontré que l'élargissement d'un axe autoroutier engendre une nouvelle concentration des voitures en raison d'une augmentation du nombre des constructions : la dispersion d'un habitat autour d'un axe autoroutier est en effet à hauteur de la capacité de cet axe.

D'autres axes de circulation Nord-Sud existent enfin ou seront prolongés : il s'agit de l'autoroute PARIS-CLERMONT-NARBONNE

et de PARIS-BOURG-GRENOBLE-SISTERON.

Mais surtout un grand projet d'autoroute ferroviaire est à l'étude pour le XXI^e siècle. C'est très attractif pour les poids lourds et le frêt et fonctionnerait par tronçon de 300 Kms. Une participation financière des sociétés autoroutières serait envisageable ; celles-ci n'investiraient alors plus dans l'élargissement des voies existantes.

Rappelons aussi que "l'unification" européenne oblige à une harmoni-

sation de la réglementation au sein de la C.E.E. Cependant les politiques nationales sont différentes. Si la France opte pour les voies séparées (sauf pour LYON-TURIN), l'Allemagne en revanche choisit la voie mixte.

- Et qu'en est-il de la voie fluviale ? Le faible prix du fioul accordé aux transporteurs routiers n'est-il pas une concurrence déloyale ?

Déjà, et sans franchissement de seuil au Nord notamment, l'axe Rhône-Saône fonctionne. La navi-

gation sur le haut Rhône nécessiterait la construction de nouveaux barrages.

Faute de temps, l'échange fut interrompu.

Monsieur DRILLIEN remercia vivement Monsieur FRENOIS de son accueil et pour la clarté de son exposé.

Marielle GIRAUD

COMMISSION TECHNIQUE ET A.F.U.L.

Depuis bientôt un an, j'ai le privilège de représenter notre Association au sein de la Commission Technique du Périmètre de Restauration Immobilière des Pentes de la Croix-Rousse.

Le rôle de cette Commission sur le terrain devrait à mon sens se limiter à trois démarches :

- **Constatation** : Etat de l'immeuble dont on envisage la réhabilitation.

- **Intentions** : Présentation du projet de remise en état tant pour l'extérieur que pour l'intérieur du bâtiment, assortie d'un cahier des charges rédigé par les mandataires de l'A.F.U.L. (1).

- **Contrôles** : En dehors de l'avancement des travaux, vérification lors des visites de chantier de la conformité.

Or les discussions in situ portent à plus de 50 % -et je suis très modeste- sur les aspects légaux, les modalités financières et les conditions de relogement des occupants de l'immeuble.

Je me pose la question de savoir si ces éléments du dossier, qui ont une importance primordiale et tout particulièrement le volet social, procèdent de la Commission dite "Technique". Ces problèmes n'ont de toute façon pas besoin d'être traités sur le terrain. Ils peuvent

aussi bien être débattus dans les locaux de la SERL place des Terreaux ou dans tout autre local.

Cela éviterait de longues stations de l'ensemble des protagonistes dans les cours et les escaliers des immeubles, voire même dans la rue à proximité.

L'approche sur le terrain devrait être plus pragmatique, procédant d'une vigilance accrue qui entraînerait un contrôle beaucoup plus strict des réalisations des mandataires des AFUL.

Malgré les récentes mesures de sauvegarde prises par les Pouvoirs Publics et les Collectivités Locales, la marge de manoeuvre des "Afuleurs" me semble trop importante.

Je n'en veux pour preuve que l'affligeante prestation que nous avons découverte lors de la visite de fin de chantier du 5 rue Coustou le 9 juillet dernier.

Les parties communes sont totalement à l'abandon, les peintures s'écaillent et tombent dans les appartements etc

J'en passe, car la liste complète des anomalies serait particulièrement longue.

Les termes du compte-rendu de la SERL sont très édulcorés par rapport à la réalité "visible".

Quant à la réalité "invisible" -diamètre et nombre des alimentations électriques par rapport à la puissance d'utilisation prévue, diamètre des alimentations et des évacuations de plomberie etc ...- je crains qu'elle procède de la même méthode que la réalité visible.

S'il n'existe pas de garantie bancaire de bonne fin, comme pour les maisons individuelles, tant en ce qui concerne les parties communes que les parties privatives, ne peut-on pas prévoir des conditions suspensives ad hoc de blocage des fonds des partenaires financiers et sociaux, dès lors que le cahier des charges n'est pas respecté ?

Ne peut-on pas enfin envisager des mesures de coercition qui obligeraient financièrement les mandataires d'une AFUL à mener à terme la réhabilitation prévue ?

Il est très souhaitable que l'arsenal juridique se renforce encore pour éviter des constats aussi consternants que le gâchis de l'immeuble du 5 rue Coustou.

A. MAYNARD

(1) AFUL = Association Foncière Urbaine Libre

ASSUMER MAIS COMMENT ?

Nous avons déjà réagi, avec quelques lignes seulement dans notre précédent Bulletin, vis à vis du "loupé" dans le ravalement d'une partie des façades Ouest de la place Bellecour, réalisé au printemps dernier.

Ce sujet nous paraît mériter d'y revenir afin de l'analyser avec plus de recul.

En effet, un site majeur de la ville de Lyon fait, une fois encore, l'objet de négligences dommageables.

Une fois encore, des ravalements de façades sont effectués dans un total mépris de l'architecture et de la situation ; l'affaire devient d'autant plus grave qu'il s'agit d'une récidive.

Mais qui, dans ce domaine, doit faire l'objet de reproches ? Qui est responsable ?

Dans le cadre de ses missions, l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) n'aurait dû, en aucun cas, laisser passer une telle erreur.

Le site de la place Bellecour est placé sous de telles protections qu'une vigilance de tous les instants devrait lui être accordée. En outre, une précédente défaillance avait déjà été à l'origine de réactions et d'un article de Paul SCHERRER dans notre Bulletin de Septembre 1985 ; le représentant de l'Administration "Centrale" y était particulièrement concerné.

Aussi paraît-il clair que ce dernier a failli pitoyablement alors qu'on entend régulièrement des propriétaires se plaindre de son zèle dans des opérations à caractère totalement secondaire.

Mais, si nous avons pris la plume, ce n'est pas pour nous intéresser seulement à ce responsable que

d'aucuns verraient comme unique coupable.

Nous voudrions, en effet, interpellier également ceux qui s'abritent volontiers derrière ce bouc émissaire.

En vérité, nous nous étonnons de ne pas voir s'animer ceux qui, traditionnellement, défendent fermement que la gestion des affaires lyonnaises doit être traitée d'abord par des Lyonnais. Auraient-ils considéré aujourd'hui que Bellecour n'était plus de leur compétence, au point d'abandonner la chose à un "étranger".

Certes, on peut penser qu'après le constat d'erreur, les candidats ne sont pas nombreux pour la distribution des punitions. Mais furent-ils légion pour porter le flambeau au préalable ? Qui s'intéressait à la défense du site de Bellecour ? Qui avait un projet ?

Depuis plus de dix ans S.E.L. s'efforce de montrer la nécessité d'inventorier les sites remarquables ou, tout au moins, ceux qui sont stratégiques en termes de position et de composition. Depuis plus de dix ans, en appliquant la méthode sur des exemples, S.E.L. a montré l'intérêt d'analyser ces sites globalement, de faire un bilan de l'existant avant d'élaborer un ou des scénarios de propositions visant à plus d'harmonie, de qualité, de beauté,

Dans les opérations d'urbanisme, on prend en compte cette approche par la nomination d'un architecte en chef ou d'un urbaniste pilote qui doit assurer la cohérence du projet. Si les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances, en particulier du fait d'un étalement trop important dans le temps, on peut au moins reconnaître une volonté d'organisation à l'origine.

Quand on décide le réaménagement profond d'une place

(exemples : Antonin Poncet, les Terreaux ...) on s'attache bien à confier l'opération à un maître d'oeuvre qui a, auparavant, fait accepter un projet, un programme de référence.

Est-il normal d'oublier cette logique quand un site doit évoluer progressivement ? Peut-on se passer d'un schéma directeur pour conduire raisonnablement l'évolution, même légère, d'un site majeur ? Une évolution légère (un programme de ravalement peut faire partie de cette catégorie) peut entraîner des conséquences esthétiques lourdes, des variations fortes d'image.

A l'inverse, bien pensé, bien géré, un projet peut faire émerger des résultats très positifs avec un budget réduit. Le travail à la petite semaine risque de ne pas apporter le même lot de satisfactions à moins de compter sur la chance, à moins que n'existe un génie collectif.

En matière d'urbanisme et d'environnement urbain, le plus souvent, le risque est grand de laisser faire.

Alors, à quand un quadrillage de la ville permettant de cerner les sites principaux sur lesquels l'improvisation d'aménagement ou d'embellissement n'est pas acceptable ?

Alors, à quant une organisation dans notre cité qui affecte à chaque espace important et délimité, un responsable chargé d'élaborer un projet et un programme (encadrant les mêmes initiatives privées), chargé également de les promouvoir, de les défendre et de les faire vivre ?

Alors, à quand une organisation de la gestion des sites sous la responsabilité des élus, intégrant la force de proposition des associations et plus généralement des habitants ?

A quand, encore, un "Monsieur (ou Madame) Bellecour" qui concentre les réflexions touchant à cet

ensemble, qui s'intéresse à la gestion des façades bien sûr, mais également du sol, du mobilier urbain, des arbres et autres plantations, du plan de circulation local, ... tout ceci en interface avec les services techniques et les divers spécialistes (l'A.B.F. serait l'un d'eux !) en s'appuyant sur leurs compétences ..., en interface également avec les politiques globales, en négociant l'adaptation de celles-ci au cas particulier qui l'intéresse ?

A quand des Messieurs (Mesdames) Cours Gambetta-Albert Thomas, Quais du Rhône, Parc des Hauteurs, Emprises fer-

roviaires, ... qui assurent, grâce à une bonne pérennité de leurs missions, une continuité et une cohérence des actions ?

Comme nous l'avons déjà souligné lors de quelques études particulières, cette organisation des responsabilités devrait pousser à travailler avec plus de hauteur, plus de recul, plus d'anticipation, avant de gérer le détail.

Reste à constituer un vivier de responsables capables.

Reste à en assurer la formation nécessaire.

Reste à renforcer également une

action associative à la hauteur de ces ambitions pour semer d'abord, ensuite veiller au grain, enfin se crédibiliser lors de la récolte.

C'est, à notre avis, là que doit se situer une association comme Sauvegarde et Embellissement de Lyon digne de ce nom.

Jacques BONNARD

P.S. - Qu'engage-t-on pour corriger l'erreur de ravalement ? Devra-t-on la subir encore vingt ans ?

L'ACTUALITE DONT ON PARLE

(Fin mai - début octobre 1992)

LES ORGANISATIONS.

- . La Communauté Urbaine cherche sa loi
- . Naissance d'une "coordination" d'associations à VILLEURBANNE

LL 1/10
P 25/6

LE PATRIMOINE.

- . Un "lifting" à Saint Martin d'Ainay
- . La façade de Saint Nizier en travaux
- S.E.L. . La restauration de la Chapelle du Lycée Ampère
- . Proposition de classement de l'Institution des Chartreux (petit cloître, galerie, ancienne salle capitulaire)
- S.E.L. . Aménagement des Terreaux et déplacement de la fontaine Bartholdi
- . Palais St Pierre
- . Proposition de classement du Palais du Commerce
- . Quel avenir pour le Palais de Justice ?
- S.E.L. . Eclairage de la façade de la Grande Poste
- S.E.L. . Le Grenier d'Abondance : restauration en cours d'achèvement
- S.E.L. . Eclairage de la Mairie du 4e
- . Les anciens bureaux de la Manufacture des Tabacs démolis
- S.E.L. . Le "Château Lumière" éclairages et aménagements
- . Proposition de classement du hangar du Premier Film
- S.E.L. . Eclairage et mise en valeur de l'île Barbe
- . Les derniers ponts suspendus (Mazarik et l'île Barbe)
- . Alerte pour l'ancien théâtre de l'Eldorado
- S.E.L. . Du côté du cimetière de Loyasse ...
- . Des maisons du XVIIe menacées à ST GENIS par des projets d'infrastructures
- . Le château de Tourvénon à COLLONGES AU MONT D'OR

P 31/8 P 28/9 9 à L/Oct.
9 à L/Oct.
P 19/9 LM 22/9 9 à L/Oct.

BMO 6/9 et 4/10.
LL 3/6 LF 4/6 LL 2/9 P 10/9.
9 à L/Oct.
BMO 6/9 et 4/10.
P 14/9.
BMO 5/7.
P 16/9.
BMO 5/7
P 22/6 LF 22/3.
LL 29/6 P 29/6 9 à L/Oct.
BMO 6/9 et 4/10.
BMO 27/9.
9 à L/Oct P 16/7.
LF 11/6 LM 11/6 P 11/6 LM 5/7
LF 2/9 LL 1/3.
P 16/9.

P 8/6.
P 7/6.

LES GRANDS PROJETS.

- S.E.L. . L'opéra : avancement et mise en valeur nocturne (éclairage)
- S.E.L. . La Tour de la raison du quai Achille Lignon
- . Gerland : livraison du Lycée International
- . les futurs locaux du Centre des Activités du Bâtiment
- S.E.L. . La Part-Dieu : les nouvelles tours en attente

BMO 13/9 BMO 4/10 9 à L/Oct.
LF-P-LM-LL 13/5 P 9/9.
LM 10/6 P 29/6 P 10/9 P 11/9
Moniteur 25/9.
LM 24/3.
P 9/3.

LES EVOLUTIONS DES QUARTIERS - AMENAGEMENTS URBAINS ET ESPACES VERTS.

- S.E.L. . Acquisition de mobilier urbain d'éclairage

BMO 5/7.

CENTRE - PRESQU'ILE.

- S.E.L. . Fin des travaux de la trémie Gailleton/Antonin Poncet
 . Le point sur les parkings
 Les Terreaux
 Place de la Bourse
 Place de la République
 Place des Célestins
 Place Gailleton peut-être ?
 Lycée Récamier (Perrache)
 . Aménagement de la place de la Bourse (jardin, mobilier, lumière)

LM 7/9 9 à L/Oct.

P 5/6 LM 2/6 9 à L/Oct.
9 à L/Oct.
LM 25/8 9 à L/Oct.
9 à L/Oct.
LF 22/5.
9 à L/Oct.
BMO 13/9 P 1/10.

FOURVIERE.

- S.E.L. . "Parc des Hauteurs" à Fourvière et sa passerelle
 (aménagement du chemin du Viaduc)
 . Un jardin archéologique à Saint Just

P-LM-LF-LL 3/7 BMO 13/9 et 4/10.
LL 29/6.

CROIX-ROUSSE.

- S.E.L. . Z.A.C. multisites des pentes de la Croix-Rousse
 . Réhabilitation (ZAC) rue des Pierres Plantées
 . Aménagement de la Grande Rue
 . Z.A.C. Denfert-Rochereau (Boulevard des Canuts)
S.E.L. . Place Joannès Ambre (ZAC)
 . Le Gymnase Roger Duplat (quartier Chartreux)

BMO5/7 7/6 19/7.
BMO 5/7 19/7 LL 18/9.
9 à L/Oct.
BMO 11/10.
BMO 13/9 et 11/10.
LM 1/10

CALUIRE.

- . Réhabilitation du quartier Saint Clair
 . Berges du Rhône

P 1/10.
9 à L/Oct.

BROTTEAUX.

- . Le Parc de la Tête d'Or à l'honneur cet été
 Perfectionnements de l'arrosage
 . Plantations d'alignement rue Garibaldi

P 5/6 LF 3/7.
9 à L/Oct.
BMO 6/9 et 13/9.

LA GUILLOTIERE.

- . L'urbanisme à la Guillotière (CIL)
 . Les retards du projet du CLIP (Centre Liberté-Péri)
 . Aménagement du parvis de l'église Saint Louis
 . Aménagement de la place Bir-Hakeim
 . Achèvement de la ZAC Bir-Hakeim-Gambetta
 . Projet de ZAC Berthelot-Garibaldi

P 26/10.
P 19/9.
BMO 13/9 et 4/10.
9 à L/Oct.
LM 30/5.
BMO 13/9 P 21/9.

GERLAND.

- . Projet de ZAC "Gerland-Croix-Barret" (cours des Girondins)
S.E.L. . AXÉ BOULEVARD DE L'EUROPE.
S.E.L. . Boulevard de l'Europe
S.E.L. . La ZAC Thiers (derrière Brotteaux)
S.E.L. . La ZAC Berthelot-Boulevard de l'Europe (Monplaisir)
 . Parking souterrain Boulevard de l'Europe-Part-Dieu

BMO 13/3 4/4.

P 3/8 23/9.
BMO 19/7 30/8 P 3/10.
BMO 28/6 19/7 30/8.
LM 19/9.

VILLEURBANNE - LYON 3e.

- . ZAC Doua-Salengro
 . ZAC Tonkin 2 (LYON 6e-VILLEURBANNE)
 . Les gratte-ciel et la place Charles Hernu

 . ZAC "136 avenue Félix Faure"
 . ZAC du Dauphiné (LYON 3e)

P 7/10.
BMO 30/8.
LM23/6 LL 27/6 LM 31/8 9 19/9 26/9
LM 22/9.
BMO 28/6 19/7.
BMO 28/6 19/7/

MONPLAISIR-MERMOZ.

- . Projet d'évolution du Lycée Technique des "Tchèques"
 . La Cité des Entreprises avenue Jean Mermoz

LM 22/7.
P 10/9.

LES EXCENTRES.

- . Prolongement métro vers la gare de Vaise
 . Des plantations dans le 9e arrondissement
 . Les "Puces" chassées de la Feyssine (VILLEURBANNE)
 . Projet de ZAC Ampère (LYON-SAINT-FONS)
 . Projets d'aménagement à PIERRE BENITE

P 10/9.
9 à L/Oct.
P 30/9.
BMO 19/7.
LM 22/9.

S.E.L. Les sujets auxquels S.E.L. s'est intéressé ; pour certains S.E.L. a provoqué l'intérêt des élus, pour d'autres elle a permis certaines inflexions voire remises en cause.

BMO Bulletin Municipal Officiel
LM LYON-MATIN

LF LYON-FIGARO
P LE PROGRES

LL LYON-LIBERATION
9 à L 9 à LYON.

Visite du Chantier de Restauration de la Chapelle du Lycée Ampère.

Samedi 10 octobre 1992. Le mauvais temps n'a pas découragé les quelques 25 à 30 membres de S.E.L. qui souhaitaient visiter le chantier de restauration intérieure de la Chapelle du Lycée Ampère, à l'invitation de Monsieur Jean-Gabriel MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Rappelons d'abord que les travaux de restauration de ce monument -auquel S.E.L. s'est intéressé depuis de nombreuses années- en sont actuellement à la deuxième phase, celle de la restauration intérieure.

En effet, la façade principale sur la Rue de la Bourse, ainsi que les murs extérieurs sur le Passage MENESTRIER ont fait l'objet de travaux terminés au cours de l'hiver 1991/1992. (Cf. Article de J.P. MERCIER dans le n° 25 du Bulletin de Liaison - Décembre 1989).

Selon Monsieur MORTAMET qui accueille les visiteurs, la restauration intérieure de la Chapelle qui vient d'être entreprise, s'étalera sur trois années au moins, les travaux comportant une phase de reconnaissance des fresques des voûtes et des murs des chapelles latérales, ainsi que la mise en place d'un système de chauffage et de ventilation, et bien entendu

l'installation des éclairages. En même temps seront créés les passages de circulation nécessaires dans les édifices destinés à recevoir le public.

L'ensemble de ces contraintes techniques ou réglementaires se traduit actuellement par un chantier particulièrement encombré de matériels divers, et par une série d'ouvertures au sol et dans les murs.

La restauration de la Chapelle prévoit la remise en place des éléments retirés depuis le début du siècle.

Ainsi les quatre niches du chœur ont retrouvé leurs statues (St Ignace de Loyola, St François de Sales, St Louis de Gonzague) récupérées dans la cour de la Conférence Ampère, rue Duquesne. Encore que ces statues n'ont pas encore été remises en état et portent les traces des coups de feu tirés sur elles par des membres de la Gestapo au temps de l'Occupation ... !

Il est prévu de remettre également en place l'Autel, déplacé sur instructions de Monsieur Edouard HERRIOT en 1934, et installé depuis dans l'église St Antoine de Gerland.

Monsieur MORTAMET donne rapidement les dimensions de la Chapelle : longueur : 42 m. hauteur : 16 m. largeur de la nef centrale : 10 m.

Il attire l'attention des visiteurs sur les colonnes de marbre de couleur qui soutiennent les tribunes à mi-hauteur des chapelles latérales.

Ces chapelles, au nombre de douze, sont dans un piètre état, et leur restauration se révèle particulièrement lourde.

En montant à la tribune principale, les visiteurs peuvent remarquer les "lucarnes" pratiquées à différents endroits de la voûte pour reconnaître l'état des fresques recouvertes en partie par le badigeon actuel.

Un problème se pose, qui n'est pas encore tranché : à certains endroits, la reconnaissance met en évidence des restaurations successives effectuées au cours des siècles précédents, et il faudra choisir l'époque retenue.

Le Président DRILLIEN remercie vivement Monsieur MORTAMET de son exposé, et souhaite que l'Association puisse organiser une nouvelle visite lorsque le chantier sera plus avancé.

J. GATEAU

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Président Jean-Paul DRILLIEN 39, Rue Félix Jacquier 69006 - LYON TEL : 78.93.04.52	Secrétaire Marielle GIRAUD 14, Rue Pierre Corneille 69006 - LYON TEL : 78.52.33.10	Trésorière Claude ROUX-DUPLATRE 20, Rue de l'Oratoire 69300 - CALUIRE TEL : 78.63.14.23
---	---	---

Adhérez à
 SAUVEGARDE
ET EMBELLISSEMENT
DE LYON

COTISATION	
Membre ADHERENT	130F
Membre BIENFAITEUR	
ou PERSONNE MORALE	700F
JEUNE-ETUDIANT	70F

17 RUE SULLY - 69006 LYON - TEL : 78.93.04.52

CREDIT LYONNAIS
Agence Le Parc
Compte N° 50 145 V